

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 22

Artikel: Ces bons vieux patois !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

UN MOIS GRATIS.

Les nouveaux abonnés pour un an ou six mois, à dater du 1^{er} juillet 1909, recevront gratuitement les numéros du mois de juin.

LA REPOURVUE DE LA RÉGENCE

Il existe nombre de documents sur les conditions de l'instruction publique dans le canton de Vaud, documents datant des premières années de son existence et même de l'inerte époque de la domination de Berné. Un des plus instructifs est le rapport contenu dans le bel ouvrage de M. Ch. Burnier, *La Vie vaudoise et la Révolution*. Le voici :

Rapport de l'examen fait le vendredi 28 décembre 1790 pour la repourvue de la régence de Jouxens et Mézery, paroisse de Prilly.

Trois prétendants se sont présentés, savoir le cit. J.-Pierre Liechty de Jouxens et Mézery, demeurant dans ce dernier village, âgé de trente-trois ans, veuf, ayant deux jeunes filles, n'ayant jamais travaillé qu'à la terre. — Le cit. Salomon Baudet, de Bottens, demeurant à Lausanne, âgé de vingt-six ans, sachant le métier de cordonnier. — Le cit. François-Louis Bonnelance, de la corporation française, âgé de dix-neuf ans, marié, sans enfant, exerçant actuellement la régence de Chavannes qu'il dessert depuis 1796.

Ces trois prétendants, en présence de cinq communiens de Jouxens et Mézery, ont successivement été examinés par le cit. Doyen Curtat, pasteur de Prilly, et son suffragant le ministre Chavannes fils, sur la lecture, la religion, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et la musique, ces six objets d'enseignement pour les écoles de campagne.

Aucun n'a eu de succès distingués et l'on n'est pas étonné que des personnes habiles ne veuillent point se présenter pour une régence qui, au taux actuel des denrées, ne vaut en tout que sept à huit louis par an. Cependant en leur assignant des succès relatifs on a trouvé que Bonnelance avait le mieux réussi : Il lit très bien et d'une voix forte; il a montré du bon sens dans ses réponses sur la religion; son écriture est assez bonne en grosse et fine, son orthographe la meilleure. Il sait très bien l'arithmétique et il est le seul qui se soit tiré de la division composée qu'on avait donné pour épreuve. Enfin il chante les quatre parties des psaumes et sa voix est très juste. Baudet venait ensuite et Liechty était le dernier, précisément à raison inverse de leur âge... Liechty a lu d'une voix très forte et emphatique, pesant sur chaque liaison sans en omettre aucune. Ses réponses sur la religion n'ont pas été exactes. Son écriture en gros et en fin montre qu'il n'a pas les principes, quoiqu'elle ne soit pas absolument mauvaise. Son orthographe est encore plus fautive que celle de Baudet. Son arithmétique est nulle; sa voix juste, pleine, mais ne chante que le ténor et la basse.

Cependant les cinq communiens présents ont manifesté ouvertement que leur communier obtint le poste, alléguant qu'il était extrêmement pauvre, que sa santé délicate ne lui permet plus de continuer des ouvrages pénibles, et qu'enfin lui et ses enfants ne manqueraient pas de tomber bientôt à la charge de sa misérable commune surchargée d'un fort grand nombre de pauvres et ne pouvant déjà plus suffire à toutes ses charges. On leur a répondu qu'il ne s'agissait pas de faire ici une œuvre de charité, mais de donner à la place vacante un aussi bon régent que possible. Ils insistèrent encore et on leur demanda s'ils ne savaient rien des mœurs de leur protégé; ils l'ont beaucoup vanté et ont promis de présenter par écrit un témoignage de leur commune.

On croit devoir ajouter un état sommaire de la pension affectée à la régence vacante. Le régent reçoit annuellement, en argent, 185 florins (le florin valait environ 60 centimes); en messel 28 quarterons; en bois 1 char, en terrain 2 b. poses, outre un mauvais logement et un petit jardin. D'entre les articles de cette petite pension, deux paraissent assez précieuses dans ce moment, c'est un sac de seigle fourni jusqu'ici par le receveur des pauvres de Lausanne, et deux quarterons de messel fournis par le fermier du ci-devant château de Prilly. Il serait convenable, sans doute, d'assurer la totalité d'une aussi minime pension. L'école est composée annuellement de quinze à vingt enfants. Peut-être que la modicité de la pension, qui ne peut guère longtemps rester sur ce pied, et le peu de capacité des aspirants actuels, sembleraient demander qu'on n'établisse pour le moment qu'un régent provisoire, lequel ayant la perspective d'être confirmé s'il faisait des progrès et lorsque la pension serait devenue meilleure, aurait ce double motif pour se perfectionner toujours davantage.

Le Conseil d'éducation nomma Bonnelance qui, à l'âge de dix-sept ans, « desservait » déjà la régence de Chavannes.

LES CANCOIRES

CROQUIS RUSTIQUES

Les pommiers blancs fleuris semblent des épousées, Et dans les prés, sans fin grillonnent les grillons Leur appel à l'été pourvoyeur des sillons Qui bientôt frémira d'effluves embrasées.

C'est le printemps qui chante. On croit, à sa venue, Devant le grand tableau de la terre au réveil, Voir comme un nouveau-né sourire le soleil, Car tout tressaille et rit d'une joie inconnue.

Et les réalités ressemblent à des contes... Le soir doux et calin s'attarde avec les gens Qui, comme une musique, écoutent en songeant, Le ronron continu des cancoires qui montent...

Qui montent de partout à l'assaut des verdure, En leur vol maladroit égayant les gamins, Qui pour mieux s'amuser, tout le long des chemins, Imaginent déjà de plaisantes tortures.

HENRI SCHÜLER.

CES BONS VIEUX PATOIS!

DANS un ouvrage très intéressant sur l'origine et la formation de la langue française — il n'est pas d'aujourd'hui — M. Hyppolyte Cocheris montre par de nombreux exemples que les patois sont aujourd'hui les représentants des dialectes.

« Le latin, dit-il, s'étant morcelé en italien, en espagnol, en provençal et en roman; le roman se morcela en normand, en bourguignon et en picard. A son tour, lorsque le roman devenu français acquit une influence politique et littéraire, une primauté reconnue, chacun des dialectes se morcela de nouveau en de plus petits idiomes, qu'on appelle « patois ».

« Semblable au voyageur qui perd ses forces à mesure qu'il marche, un mot né de l'autre côté des Alpes, laisse peu à peu sur le chemin, à mesure qu'il avance vers le nord, quelques parties de lui-même. On peut citer bien des exemples capables de faire comprendre la multiplicité des formes que revêt le même mot selon sa position géographique, formes très utiles à connaître pour retrouver l'origine des mots. »

Les patois sont très nombreux : ils varient à l'infini, d'un département à un autre, d'un canton à un autre, d'une localité même à une autre, ainsi qu'on peut le constater chez nous.

Voici, à titre de curiosité une phrase tirée de la parabole de l'Enfant prodigue, traduite en patois de diverses régions, toutes latines bien entendu, patois tantôt fort rapprochés, tantôt fort éloignés les uns des autres. On y pourra saisir, par comparaison, les flexions multiples qu'un même mot peut subir en passant par des gosiers différents.

*

Texte français : « Un homme avait deux fils, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien. »

Voyons le patois, maintenant :

« J'un'y avève ouun homme qu'avève deux fils; et l'pu jôue dei deuss diha atoti s'père : père, dune me lu part do l'heritegeche qui m'vint. Et i partiha s'bin inte l'eux deuss. »

(Patois wallon des environs de Malmedy.)

« In homme aveut deux fils; li pus jôue des deux ly dit : père, diné m'cou qui m'vint et vola qu'ilz y fait leu partheche. »

(Patois de Liège.)

« Inn hom avau deux flus, el pus josne di a sin père : min père, donem chou ki peut m'revnir d'vos bins. Et eli père lieus a fé l'partage d'son bin. »

(Patois de Cambrai.)

« Ain homme avoïait deex garchéons, l'pus joute dit à sin père : Main père, baillé m' chou qui doïte me m'v'nir ed vous bien et leu père leu partit sain bien. »

(Patois d'Arras.)

« Eun home avouoit deux éfans, don l'pu jeune di à sin père : min père, donème eche qui doüoit m'arvenir ed vou bien. L' père leu za fait l' partage ed sin bien. »

(Patois de Saint-Omer.)

« C'étoait in homme qu'auoit deus affants; v'la que l'pu jeune ai dit a son père: y faut qu'vous m'donnass tortout ce c'qui m'ervi d'mon bieu. L'père leuz ai don fait l'partache ed tortout ce c'qu'il auoit. »

(Patois de Sommepey, Marne.)

« Ein houm avout daoux enfants; et l'pus jouné dit à son peire: mon peire, d'neil min ça qu'det m'r'veni d'voute bien. Et lu peire louil en feist l'patage. »

(Patois de Possesse, arr. de Vitry-le-François.)

« In home avée dioux efains; et l'pus dzouné di a son peire: mon peire, bailleume c'que dze daye avaye d'voute bian. Et le peire y eé fée d'in ké ce partadze là. »

(Patois de Courtisols, arr. de Châlons-s.-Marne.)

« Ein haume evo deux gacheneu; le pu jeune é di ai sou paire: mon paire, baillez mei c'que du m'reveni de not' bié. »

(Patois de Langres, Haute-Marne.)

« In houmo avo deux gaichons, dont lou pu jeue dijt à son peire: mon peire, beillez moi c'que dei me rvuni de vot bié. Et lou peire leux fait lou peertiège de son bié. »

(Patois ricetou, Aube.)

Arrêtons-nous ici, pour cette fois; nous verrons à donner quelques exemples encore, choisis parmi les patois se rapprochant le plus de ceux de chez nous.

TOUT S'EXPLIQUE

UN paysan amène l'autre jour une vache au marché.

Un boucher se présente. Vendeur et acheteur ne peuvent tomber d'accord sur le prix. Après de longs et laborieux marchandages, ils parviennent enfin à s'entendre sur la somme, à condition toutefois que le boucher tue sa bête immédiatement et en donne la cervelle au paysan.

Le campagnard s'en va faire ses commissions en ville, le boucher, abattre la vache.

Puis, sans plus se soucier de sa promesse qu'un poisson d'une pomme, ce dernier se fait apprêter la cervelle dans un établissement voisin et, en compagnie de quelques amis, fait de plantureux « dix-heures ».

Au moment de s'en retourner chez lui, le paysan revient à l'abattoir pour réclamer la cervelle promise.

Embarras du boucher.

Enfin, risquant son va-tout, celui-ci dit :

— Je suis bien embêté, il m'en arrive une toute forte. Croyez-vous bien que la vache que vous m'avez vendue n'a point de cervelle? J'ai eu beau chercher, pas moyen d'en trouver une, tant petite qu'elle soit.

Le paysan, tout d'abord interloqué, fait ensuite :

— Tot parâi, l'est onco bin possibillio; la pourra bîté sè laissivè todzo cornâ pè lè z'auto.

NEB.

DES JOURNAUX INTÉRESSANTS

NON, vrai, les journaux ne sont pas justes ! Ils nous serinent des semaines durant avec les événements de Turquie, la révolution persane, la grève des P. T. T., les voyages de Guillaume II, d'Edouard VII, de Victor-Emmanuel III, d'Alphonse XIII, enfin de tous les numéros de monarques, grands et petits. Ils nous servent de copieux comptes rendus — trop copieux, souvent — des délibérations des Chambres fédérales, du Grand Conseil ou du Conseil communal, ne nous faisant pas grâce d'un discours, pas même de celui de M. X..., qui a importuné demi-heure l'assemblée, pour lui apprendre, chose dont personne n'a cure, qu'il est d'accord avec quelque honorable préopinant. Mais ils sont muets ou presque sur ce qui se passe chez vous, par exemple, chez moi ou chez un quiconque de ces obscurs mortels auxquels

ils donnent à l'occasion, sans compter, du « chers lecteurs » ou « aimables lectrices », etc.

Est-ce équitable, je vous le demande ?

Que M. Fallières éternue, et toute l'Europe, immédiatement informée, de lui répondre : « A vos souhaits ! »

Que Guillaume II glisse sur une pelure d'orange, et télégraphe avec ou sans fil, téléphone, etc., d'en porter aussitôt la nouvelle aux quatre points cardinaux.

Que quelques personnages officiels ou de marque se mettent à table, sous un prétexte quelconque — il y a tant de prétextes à bons dîners, ne serait-ce que la gourmandise — le lendemain, parfois le jour même, tous les lecteurs des journaux savent par le menu, sinon tout ce qu'ils seraient curieux de savoir et pour cause, du moins ce qu'il importait aux dîneurs de faire connaître *urbi et orbi*.

Mais vous, mais moi, mais nous tous, pauvres mortels, sans couronne, sans titre ni mandat quelconque, il nous faut être dans l'obligation de chercher un emploi, il nous faut avoir un piano à vendre ou une chambre à louer, nous marier ou mourir, dures extrémités, pour avoir une petite place dans les journaux, et en payant encore !

Non, mille fois non, ce n'est pas juste !

Aussi bien comprenons-nous les légitimes doléances et les protestations de nombre d'obscur lecteurs de journaux, qui en ont assez à la fin de vivre à huis-clos et qui entendent, eux aussi, mettre, par la voie de la presse, l'univers au fait de ce qui cuit dans leur marmite, à la réserve, bien entendu, de ce que tout le monde sait, se chuchote à l'oreille et qu'on aimerait mieux qu'il ignorât.

Un mouvement se dessine, dont quelques journaux n'ont pas su ou pu se défendre. Il leur faut désormais s'attendre de plus en plus à de fréquentes visites de leurs « chers lecteurs » ou de leurs « aimables lectrices ».

D'ailleurs, n'avons-nous pas déjà, dans les journaux, les comptes rendus d'ouvrages littéraires ou artistiques, de conférences, de récitals, etc., faits par les auteurs eux-mêmes de ces ouvrages, de ces conférences, de ces récitals, avec un touchant oubli de la modestie et de la bienséance ?

Donc, lecteurs et lectrices viendront à la rédaction :

— M. le rédacteur, diront les uns, je vous prie d'informer vos lecteurs que j'ai eu hier quelques amis à souper. Oh ! un menu tout simple, un jambon aux choux, mais un vrai jambon de campagne, et bien arrosé : un Désaley six à réveiller les morts.

— M. le rédacteur, dira, le sourire aux lèvres, les yeux suppliants, une gracieuse lectrice, vous seriez très aimable de vouloir bien annoncer à vos lecteurs que depuis hier je porte une toilette nouvelle, dont voici la description et qui, dit-on, me sied à ravir. Du reste, vous pouvez juger.

Comment refuser ? Galanterie oblige et le féminisme est à la porte ; c'est le moment d'être bien avec lui.

Et c'est pour la même raison que le journaliste ne pourra, le lendemain, boudier à une jolie visiteuse, qui lui dira :

— Honoré M. le rédacteur, je suis la couturière qui a confectionné la toilette de Mme X..., dont vous avez parlé hier. Oserais-je vous prier de vouloir bien, en quelques lignes, le dire dans votre journal ?

Ce sera une bonne maman qui, le front plissé, les yeux gros et battus, viendra annoncer à M. le rédacteur que son bébé a la coqueluche : « Le pauvre petit souffre atrocement, il a des accès terribles ; son père et moi n'avons fermé les yeux de la nuit. Un entrefilet dans votre journal, à titre de consolation, s. v. p. ».

Le jeune Y. informera les lecteurs de jour-

naux qu'ayant bien réussi son examen, son père, comme récompense, lui a fait cadeau d'une superbe bicyclette retro (marque X...).

La jeune Z. fera connaître à tous que, à l'occasion de sa première communion, elle a reçu de ses parents un magnifique piano.

Enfin, jeunes et vieux, hommes et femmes, pauvres et riches, viendront tour à tour solliciter des rédacteurs de journaux quelques lignes pour annoncer à l'univers tous leurs faits et gestes, toutes leurs joies, toutes leurs misères. On saura ainsi que M. X. a ses rhumatismes, que Mme N. a fait ses confitures, que M. R. célèbre ses noces de plomb, d'étain, d'argent, d'or ou de diamant, que Mme C. a changé de bonne, que M. E. a eu le bonheur de voir sortir un de ses lots turcs, égyptiens ou autres, que M. T. est dans le plus complet dénuement, etc., etc.

C'est alors qu'on ne pourra plus dire qu'il n'y a rien » dans les journaux !

J. M.

LE MARCHAND DE BALAIS

LES beaux balais, mesdames, les beaux balais de paille de riz ! qui veut un beau balai ? Allons, mesdames, profitez ! Il n'y en aura bientôt plus ! Dix sous la pièce, mesdames ; dix-huit sous la paire !

Ainsi criait, au grand marché de samedi dernier, un petit bonhomme qu'entourait un cercle de ménagères et de badauds, quand soudain il se tut, rendu muet par le boniment d'un concurrent :

— A qui les balais, les balais neufs, les balais beaux et bons ? Six sous la pièce ! douze sous la paire !

Fendant la foule, le premier marchand alla droit au nouveau venu et, lui parlant à l'oreille :

— Camarade, tu veux donc me mettre sur la paille ?

— Moi ? J'y pense seulement pas.

— Comment ! tu y penses seulement pas ? Mais, écoute donc : je vole la paille, je vole le manche, je vole le fil de fer, bref je vole tout, et pourtant, que diable ! à moins de perdre mon temps et ma peine, je peux pas les vendre à moins de dix sous la pièce ! Comment fais-tu, toi, pour les offrir à six, et à douze les deux ?

— Moi, chuchotta le compère, je les vole tout faits.

Le souhait rendu.

Pitot-Petet, le magnin savoyard, se mariait, voici un demi-siècle de ça, à l'église d'une des paroisses catholiques du district d'Echallens. C'était un bon diable, quoique un peu simple. Finie la cérémonie, toute la noce et le curé s'en furent à l'auberge communale, où le couvert était mis. Au dessert, le curé porta la santé des jeunes époux, leur souhaitant toute sorte de félicités, de prospérités, avec une ribambelle de beaux enfants. A quoi Pitot-Petet, voulant être poli et tournant son chapeau entre ses doigts et sa langue dans sa bouche, répondit :

— A vous de même, monsieur le curé !

LES MÉCONNUS

LE moineau, le plus fidèle de nos hôtes ailés, puisqu'il ne nous quitte jamais, partageant avec nous les rigueurs de la froide saison, est souvent en butte à d'injustes attaques.

Injustes, c'est le mot et dans toute son acception.

« Ah ! sans doute, disait M. Perier de Larsan, au moment où les céréales vont être ramassées, le moineau leur cause quelque dommage ; mais comme il rend avec usure ce qu'il emprunte pour quelques jours ! Lui aussi, pendant tout le reste de l'année, ne va-t-il pas faire une guerre acharnée et incessante au monde infini des insectes ? Car il est avant tout insectivore. Très prolifique, c'est exclusivement d'insectes qu'il nourrit ses petits : pirales, chenilles, grillons, criquets, hannetons, voilà le menu ordinaire qu'il sert à sa nombreuse famille.